RÉSOLUTION

Quartiers urbains populaires : parlons solutions !

RAPPORTEURS
Souâd Belhaddad et Majid El Jarroudi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

FÉVRIER 2026

cese
Conseil économique social et environnemental

2026-005
NOR : CESL1100005X
Mardi 10 février 2026

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 10 février 2026

Quartiers urbains populaires : parlons solutions !

Résolution du Bureau du Conseil économique, social et environnemental

Rapporteurs :
Souâd Belhaddad
Madjid El Jarroudi

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 8 juillet 2025 en application de l'article 3 de l'ordonnance nº 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié au groupe de travail co-présidé par Mme Souâd Belhaddad et M. Madjid El Jarroudi la préparation d'une résolution *Quartiers urbains populaires : parlons solutions !* Le bureau a désigné Mme Souâd Belhaddad et M. Madjid El Jarroudi comme rapporteurs.

sommaire

RÉSOLUTION

EXPOSÉ DES MOTIFS 4

RÉSOLUTION 8

I. Des acteurs et actrices à la recherche de solutions 8

❶ Des initiatives locales riches et nombreuses 8

❷ Des expériences dont succès et échecs doivent être analysés, pour mieux accompagner les acteurs 10

II. Orientations pour les politiques publiques 11

❶ Encourager le développement économique, investir dans les capacités, coconstruire les politiques publiques avec les acteurs des territoires 11

❷ Désenclaver par la citoyenneté, la mobilité et la culture 12

Conclusion 14

Déclarations des groupes 16

Scrutin 32

Annexes 34

Exposé des motifs

En avril 2024, le Bureau a proposé la création d'un groupe de travail « *Quartiers urbains populaires : parlons solutions !* ». Dans le temps imparti, et sans la prétention d'en dresser un panorama exhaustif, cette résolution met en lumière la diversité et la richesse d'initiatives portées par des acteurs locaux en direction des quartiers urbains populaires. Elle illustre la capacité d'innovation et d'engagement de ces territoires face aux enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Au-delà de ce constat, cette résolution souhaite inspirer et nourrir les travaux des prochaines mandatures, renforcer l'attention portée aux quartiers urbains populaires, aux dynamiques locales et accompagner leur diffusion à l'échelle nationale.

Dans le traitement des difficultés des quartiers, notamment des violences urbaines, prédominent trop souvent des réponses sécuritaires, au détriment des enjeux structurels : développement économique, inégalités et pauvreté, accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à l'emploi…

En occultant les dynamiques positives, elles invisibilisent la diversité et l'inventivité des associations, entreprises, habitants qui s'investissent, souvent avec ambition, dans des projets porteurs de cohésion sociale.

Le CESE a réuni en juin 2024 un groupe de travail intitulé « *Quartiers urbains populaires : parlons solutions* », qui a contribué à deux avis du CESE sur le logement et sur le travail[1]. Par la résolution présente, qui reprend les actions de ce groupe de travail, il entend valoriser les initiatives nombreuses, surprenantes et porteuses d'avenir, ainsi que les alternatives citoyennes, les réussites, la valorisation des expériences portées par le tissu social, dans sa diversité et sa richesse.

Le Cese insiste sur la responsabilité partagée de la société civile et des pouvoirs publics à remédier aux fractures sociales et territoriales. Or les politiques ministérielles qui accompagnent les acteurs de terrain disposent de crédits trop faibles et trop souvent remis en cause, sans évaluation préalable de l'efficacité des dispositifs.

1 Contribution du groupe de travail Quartiers urbains populaires : parlons solutions à l'avis en cours d'élaboration, *Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion pour renforcer la cohésion sociale et territoriale*, rapporteurs : Jean-Marc Boivin et Saïd Hammouche. Référente pour le groupe de travail : Dominique Joseph. Contribution du groupe de travail Quartiers urbains populaires : parlons solutions à l'avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, rapporteures : Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre, juillet 2025.

En observant la pluralité des actions en faveur de l'intérêt général, le Cese réaffirme la nécessité de politiques justes et équitables qui visent à corriger, dans ces quartiers où l'égalité réelle reste un mirage, les inégalités structurelles, sociales et territoriales. Sans l'équité, notre République qui se veut sociale, donc redistributive, ne tiendrait pas sa promesse d'égalité. Raison pour laquelle il n'y a jamais lieu pour le CESE de présenter un public de bénéficiaires légitimes comme des « assistés ». Les politiques publiques qui traitent de la situation sociale des habitants vivant dans les quartiers s'adressent à des personnes, par principe égales, et qui, précisément parce qu'elles connaissent des difficultés et des discriminations plus nombreuses, doivent être davantage soutenues.

Dans le cadre républicain, il s'agit donc d'assumer le combat pour l'effectivité des droits dont l'accès aux services publics (droits à la santé, à l'école et à la formation, à l'emploi, au logement, aux transports, à un environnement sain et de qualité, égalité dans la liberté d'entreprendre et non-discrimination). L'Etat et les collectivités locales doivent jouer tout leur rôle et ne pas laisser les associations et les entreprises, fortement engagées, seules pour relever ces défis.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET HISTORIQUE : PARLER SOLUTIONS EN S'OUVRANT À LA SOCIÉTÉ CIVILE DES QUARTIERS

Cette résolution a souhaité innover sur la forme. Le CESE l'a conçue en commençant par donner la parole aux acteurs et actrices de cette société civile des quartiers, comme lors d'un déplacement à Saint-Denis, ou en les invitant à s'exprimer publiquement dans son hémicycle. En atteignant directement des habitants entreprenants, il a souhaité s'écarter d'une vision segmentée, correspondant au découpage imposé par les dispositifs administratifs.

C'est pourquoi, le CESE préfère l'expression « quartiers urbains populaires » à l'acronyme QPV, pour désigner une réalité sociologique. Il est manifeste que certains quartiers ne relevant pas de la politique de la ville sont considérés comme populaires en raison du niveau de vie et de l'origine de leurs habitants. Ces zones, souvent situées en périphérie de métropoles ou de villes moyennes, regroupent encore une main-d'œuvre industrielle et de services. De plus, la notion de quartier prioritaire de la politique de la ville, ne doit pas cacher l'importance de l'effectivité des droits communs.

Un traitement global de la situation des quartiers urbains populaires, qui constate le cumul de leurs difficultés, est nécessaire pour rendre compte des multiples politiques publiques – celles de droit commun ou celles dites « prioritaires » - les concernant et de leurs effets dans ces territoires.

L'événement inaugural des travaux qui nourrissent cette résolution, intitulé « *Quartiers urbains populaires : pensons solutions* »[2], en a permis le cadrage historique. Initialement, les grands ensembles ont été construits pour répondre à la crise du logement, dans une logique de mixité sociale et de modernité. Toutefois, dès la fin des années 1970, leur dégradation a nécessité des programmes de rénovation comme « Habitat et vie sociale », qui restaient encore centrés sur l'urbanisme, avec un volet social peu développé. Deux phénomènes majeurs ont ensuite transformé la situation : l'accession à la propriété a permis aux classes moyennes de quitter ces quartiers, tandis que la crise industrielle a augmenté le chômage, touchant surtout les populations les plus fragiles, notamment les immigrés. Ces dynamiques ont accentué la pauvreté et les inégalités dans les grands ensembles. Face à cela, une inflexion vers une politique de développement social s'est amorcée dans les années 1980. Cette politique ne répondait pas à l'ensemble des problèmes, comme les discriminations, et laissait certaines populations dans une situation de relégation durable.

2 Pour un visionnage de l'événement du jeudi 24 décembre 2024 : cf. le lien web Penser solutions dans les quartiers urbains populaires, retour sur l'événement | Le Conseil économique social et environnemental

Il est important de rappeler que des mouvements de jeunes, comme la marche contre le racisme et pour l'égalité en 1983, ont revendiqué leur droit à la citoyenneté et au respect (« droit de cité »), ceux-ci refusant d'être confinés à la marge. Si la crise économique, le chômage et le mal-logement affectent l'ensemble des classes populaires, quelle que soit leur origine, la politique de la ville, perçue à tort comme destinée uniquement aux immigrés, risque de perdre en légitimité alors même qu'elle doit avoir pour objet de corriger des inégalités systémiques majeures. La co-construction de cette politique avec les acteurs de terrain doit permettre d'en prendre pleinement conscience.

Résolution

I. Des acteurs et actrices à la recherche de solutions

Un déplacement en Seine St Denis avec le président du Cese, suivi de deux événements dans la salle d'assemblée du CESE, ont montré de nombreux exemples d'initiatives et d'expériences à évaluer. Dans le cadre de cette résolution, ne peuvent être cités que quelques exemples relevés lors de ses travaux préparatoires.

1. Des initiatives locales riches et nombreuses

Le CESE insiste sur l'importance de l'action des structures de toute taille, et de tout type, entreprises ou associations, à l'origine d'initiatives diverses. Il considère que, dans le tissu social des quartiers, les initiatives y compris informelles des acteurs et actrices de terrain doivent être davantage identifiées.

L'**engagement associatif**, salarié et bénévole, consolide le lien social sur des objets souvent originaux. Parce qu'elles agissent au plus près des habitantes et des habitants et à partir de leurs besoins, les associations jouent un rôle central.

Ce sont par exemple les initiatives locales de médecins et d'habitants qui ont conduit à créer *l'association communautaire santé bien-être* (ACSBE) « *La place santé* », association coopérative à but non lucratif. Celle-ci s'est donné pour mission de mettre en œuvre un projet santé territorial à l'échelle du quartier Franc Moisin / Bel Air à Saint-Denis et ainsi contribuer à pallier l'abandon des pouvoirs publics sur cette question. L'association développe, outre une offre de soin, des activités préventives de santé, telles que des ateliers alimentation. Elle organise également une médiation avec les populations, afin de rendre accessible les soins à des bénéficiaires qui ont parfois du mal à trouver des médecins, dans des zones de désert médical. Elle promeut ainsi des démarches participatives chez les habitants du quartier, qui s'appuient sur des médecins, travaillant soit en consultation soit en consacrant du temps - hors soin dédié - au travail en équipe en santé publique, mais également sur des postes de médiation en santé. Ce genre d'initiative est bien entendu soutenu par le mouvement coopératif. Les centres de santé mutuelle présentent des ambitions comparables avec un objectif de prise en charge globale des patients, ce qui optimise les solutions de prévention.

Un état d'esprit commun relie ces initiatives avec les combats engagés par certaines associations visant à rendre l'écologie populaire. Le CESE a donné la parole à des militants et militantes à l'origine de l'école populaire de l'écologie

à Saint-Ouen (Banlieues Climat[3]) ou d'ouvertures d'espaces de jeu pour les enfants (Pikpik[4]) grâce à la mobilisation des mères de famille auprès de certaines enseignes, lorsque l'espace urbain exclut les enfants. S'approprier la manière d'habiter le territoire et son organisation spatiale est certainement la meilleure façon de rendre l'écologie populaire. Le CESE s'engage à encourager toutes les initiatives montrant que l'écologie est une cause populaire dans les quartiers. Il souligne le caractère transversal de ces initiatives, qui interrogent par la voix des habitants l'ensemble des politiques publiques, de l'environnement au développement économique, sans ignorer les questions de santé publique. Ainsi, par exemple, la mobilisation de mères de famille, contre la consommation de thon contaminé au mercure se situe-t-elle au carrefour de ces politiques.

Autre exemple, dans le domaine sportif : à Marseille, l'association le Grand bleu[5] a constaté, dans les quartiers nord, un nombre important d'enfants ne sachant pas nager et « tournant le dos à la mer ». Elle a obtenu des équipements minimaux pour créer une piscine en mer à l'Estaque, conçu un apprentissage de la natation pour les mères afin de faciliter cette activité en famille. Plus de 2000 enfants par an ont ainsi été accompagnés. Ainsi, les initiatives d'acteurs et actrices locaux peuvent aussi alerter sur les besoins et construire des solutions, en lien ou pas avec les collectivités locales.

Dans la vie économique, le CESE observe de nombreuses initiatives, qu'elles émanent des **entreprises du secteur marchand ou non marchand**. Des **partenariats entre les collectivités et les structures privées** comme le programme « les entreprises s'engagent » permettent un accompagnement des acteurs économiques pour agir autour de grandes thématiques d'intérêt général, particulièrement en faveur de la jeunesse, telles que l'accès à l'alternance, la promotion des compétences, la lutte contre les biais de recrutement stéréotypés.

En outre, l'aide à la création d'entreprises locales implique un soutien au développement de l'auto-entrepreneuriat qui connaît un essor important dans les quartiers, en tenant cependant compte des risques élevés qu'il génère pour les travailleurs concernés, notamment pour les travailleurs des plateformes[6]. Dans ce cadre, des solutions originales, aux mains des collectivités territoriales ou des bailleurs sociaux peuvent être activées, dans la rénovation des parcs HLM par exemple, comme ce fut présenté en hémicycle à travers l'exemple de l'entreprise d'insertion pour les travailleurs indépendants APEE. Le CESE a également accueilli des événements privés susceptibles de mobiliser les investisseurs dans les quartiers, ce qui montre l'engagement propre de la société civile sur le terrain.

Le soutien administratif à la maitrise des cahiers des charges, au croisement des politiques de rénovation urbaine et d'accompagnement social, assuré par des associations d'aide au développement des entreprises, est une initiative à encourager. Le CESE insiste sur la qualité de l'accompagnement des entrepreneurs

3 Intervention dans l'hémicycle du CESE de Mme Saitouli, représentante de Banlieue Climat, le 20 mai 2025.
4 Intervention de Mme Kaméra Vésic, directrice de Pikpik environnement, le 20 mai 2025.
5 Intervention de M. Brahim Timricht, représentant l'association Grand Bleu, le 20 mai 2025.
6 Ce sujet a été régulièrement évoqué par le CESE dans de nombreux avis et contributions, dont *Les nouvelles formes de travail indépendant*, rapporteure : Sophie Thiéry, 2017 et contribution à l'avis *L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques*, rapporteures : Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre, juillet 2025.

dans ces quartiers plutôt que sur le volume des porteurs de projets, sous peine de précariser une population qui souhaite s'émanciper mais qui peine à pérenniser ses entreprises.

Les **élus locaux** ont souligné que l'efficacité des politiques publiques dans les quartiers urbains populaires repose sur une démarche collective[7]. La co-construction entre élus, citoyens, associations et entreprises locales constitue un levier essentiel. Cette méthode favorise l'émergence de solutions innovantes et adaptées aux réalités de terrain. Les expériences menées au niveau local en attestent, en produisant des résultats concrets et mesurables. Elles doivent désormais inspirer les autres strates de l'action publique en direction des quartiers urbains populaires.

2. Des expériences dont succès et échecs doivent être analysés, pour mieux accompagner les acteurs

La reconnaissance des initiatives de terrain existantes et de leurs réussites implique que les représentants des pouvoirs publics y portent une attention accrue, en partageant l'expérience des acteurs et actrices à leur origine, en les accompagnant et en les documentant sur leurs besoins, mais aussi en diffusant et en capitalisant les réussites dans les réseaux pertinents. Il en va de même pour les initiatives qui échouent mais qui permettent d'identifier les points de blocage sur lesquels il convient de se pencher collectivement pour les lever.

Le secteur associatif, particulièrement dans les quartiers populaires, est fragilisé par des crises successives. La crise sanitaire a affaibli les dynamiques locales et l'engagement bénévole, tandis que l'inflation accroît les difficultés financières face à des besoins sociaux en hausse. La baisse des financements publics touche durement ces associations, entraînant un recul de la cohésion sociale et du bien-être des habitants ; ainsi qu'une marginalisation accrue de ces territoires dans le débat national.

Dans les relations partenariales entre l'Etat et les acteurs privés, le CESE certains des moyens alloués à la promotion des initiatives qui doivent permettre d'encourager les entreprises à lever d'éventuelles réticences pour recruter ou investir dans les quartiers populaires ont pu faire l'objet d'évaluations. C'est notamment le cas des zones franches urbaines et des emplois francs. Or c'est sans toujours tenir compte de ces évaluations, qu'ils sont parfois remis en cause.

Ainsi, par exemple, le projet de budget de la loi de finance prévoit des réductions substantielles de crédit à l'ANCT et la suppression du dispositif des emplois francs. L'ANCT, qui aurait les moyens d'analyse et de suivi des dispositifs mis en œuvre en partenariat avec les entreprises, et de capitaliser sur les retours d'expérience, risque de voir son action sévèrement amputée dans les quartiers[8].

7 Evénement QUPPS #2. Interventions de M. Kadir Mebarek, maire de Melun, de Mme Pichery, Maire de Savigny-le-Temple et de Mme Imène Souid-Ben Cheikh, maire d'Orly.
8 Entretien de Mme D. Joseph, référente pour le groupe de travail de la contribution à l'avis précité

Dans les mois qui viennent, le CESE se propose de documenter ces expériences au travers d'un « recueil des solutions du CESE pour les quartiers urbains populaires » identifiées par les événements « Parlons Solutions » qui sera mis à jour régulièrement.

II. Orientations pour les politiques publiques

Une fois prises en compte et dûment évaluées, les initiatives observées sur le terrain méritent un soutien approprié. Les initiatives des acteurs locaux peuvent ainsi orienter l'action des pouvoirs publics, en fonction d'un diagnostic coconstruit des besoins et actions à mener.

1. Encourager le développement économique, investir dans les capacités, coconstruire les politiques publiques avec les acteurs des territoires

Le développement économique des quartiers fait l'objet d'efforts importants, qui méritent une action mieux coordonnée et évaluée avec les acteurs de terrain.

Des investissements publics et privés, tels que ceux engagés pour les travaux d'infrastructures de transports du Grand Paris, concernent les quartiers urbains populaires où ils créent des activités et lèvent des obstacles à l'emploi. Par exemple, les 22 nouvelles gares créées dans le département de Seine-Saint-Denis offriront une plus grande gamme de services de mobilité aux habitants. D'autres exemples comme le Tram de Bordeaux et son agglomération peuvent être cités.

Des incitations à l'implantation d'entreprises dans les quartiers populaires existent, notamment via les exonérations fiscales en ZFU-TE, malgré des débats récents sur leur remise en cause. Ces exonérations sont conditionnées aux caractéristiques des entreprises et à l'embauche de salariés issus des ZFU-TE ou des QPV, avec des avantages plafonnés et dégressifs.
En 2021, une majorité des nouveaux établissements implantés relevaient du régime de l'auto-entrepreneuriat. Le dispositif, valable jusqu'en 2025, doit être renouvelé et évalué avec les acteurs locaux, notamment sur la qualité de l'emploi créé.
Pour transformer l'investissement dans les compétences en embauches, la lutte contre les discriminations doit être renforcée.
Les jeunes des QPV accèdent davantage à l'enseignement supérieur, mais restent moins bien insérés professionnellement. L'apprentissage et l'alternance, pourtant efficaces, leur sont encore moins accessibles. Il est donc essentiel de combattre les stéréotypes et de suivre les entreprises engagées pour l'emploi des jeunes. La remise en cause des aides à l'apprentissage serait particulièrement néfaste pour ces territoires. Enfin, les initiatives économiques à impact social, comme les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), doivent être poursuivies et évaluées à partir d'indicateurs économiques et sociaux pertinents.

La précarité dans le travail et l'emploi..., avec M. Antonin Quillevéré, directeur du programme emploi, formation, développement économique à l'ANCT, le 16 juin 2025.

2. Désenclaver par la citoyenneté, la mobilité et la culture

Lors de ces travaux préparatoires, le CESE a notamment auditionné le Conseil national des villes (CNV)[9], instance qui donne la parole aux habitants des quartiers en s'appuyant sur un collège dédié, sur les quatre qui le constituent (les trois autres collèges sont composés des élus et élues, représentants et représentantes économiques et sociaux, personnalités qualifiées). L'audition a permis de manifester la préoccupation de ses membres sur le fossé croissant distinguant les habitants des « quartiers » des autres citoyens.

L'enclavement caractérise, dans sa **dimension politique**, des habitants se tenant ou tenus à distance des institutions. La distinction erronée entre le « eux » - ceux des quartiers - et le « nous » - les autres citoyens - progresse dans l'opinion. Le CNV, a par exemple relevé la stigmatisation des familles monoparentales à la suite des émeutes et révoltes urbaines de l'été 2023. Sans nier la sur-délinquance qui existe dans ces quartiers, ni l'emprise inquiétante des trafics de stupéfiants, un traitement inadapté de la question ne doit pas creuser encore davantage ce fossé. Le CESE rappelle les fondements de la politique de la ville *face au défi de la délinquance*[10] : une politique de développement social, qui n'ignore pas les enjeux de prévention de la police de proximité. La confiance dans cette relation police – population est un lien qui se construit, et qui ne doit lésiner sur aucun moyen : formation, culture, construction de récits communs.

Pour ce faire, les membres du CNV auditionnés considèrent qu'un travail approfondi sur les relations aux institutions et la participation citoyenne, éventuellement dans le cadre de réunions de réflexion délocalisées pour y associer les habitants des quartiers devrait être encouragé. C'est dans une telle perspective que pourrait être pensé le dépassement d'une relation police-population parfois crispée alors que la dimension des actions de prévention de la police fait intégralement partie des missions régaliennes qui lui sont confiées. Le CESE prône un dialogue constant et apaisé entre la police et les habitants des quartiers à travers le rétablissement de la police de proximité.

Une des tables-rondes a donné la parole aux acteurs sur le sujet des relations institutions – population. Les voix qui s'y sont exprimées allaient à l'encontre des discours et attitudes de méfiance et de discorde. Elles exposaient le rôle des acteurs dans la construction d'un récit commun qui permet parfois de surmonter les traumatismes. Des victimes des violences, telles Mme Aoua Diabley,

9 Audition du Conseil national des villes, le 10 octobre 2024, étaient présents lors de cette audition Mme Fabienne Keller, vice-présidente du CNV, Mme Hélène Geoffroy, vice-présidente du CNV, au titre du collège des élues et élus, M. Rachid Boussad, vice-président du collège des habitantes et habitants du CNV, M. Patrick Braouezec, président d'honneur du CNV et Mme Valérie Delion-Grelier, secrétaire générale.

10 Cette expression renvoie au titre du rapport de Gilbert Bonnemaison de 1983, maire d'Epinay-sur-Seine et député de Seine-Saint-Denis, qui mettait à l'époque l'accent sur le développement social et le cadre de vie.

dont le fils Hismaël a été tué à 15 ans, en plein Paris, pris dans une rixe entre deux bandes rivales, ont pu témoigner dans la salle d'assemblée du CESE des actions qu'elle mène auprès des enfants des écoles primaires, pour adopter un langage commun sur des réalités trop banalisées, comme le mot « rixe » (des « embrouilles » qui tournent mal), parler de son expérience du « deuil », et sensibiliser ainsi les publics au vécu de traumatismes. Les acteurs de terrains eux-mêmes refusent la fatalité des bandes rivales inter-quartiers, et tentent de soutenir les parents et les mères pour aller à la rencontre des jeunes, parfois enfermés dans un climat de violence[11].

Les situations d'enclavement correspondent à **des réalités géographiques variées**, selon les critères choisis. Ils sont ainsi diversement concernés par les obstacles aux mobilités. Le désenclavement des quartiers urbains populaires nécessite une approche globale visant à favoriser à la fois les flux sortants mais également les flux entrants, notamment en levant les barrières symboliques et matérielles qui les rendent plus ou moins accessibles. L'observatoire de la politique de la ville a montré qu'il existait des quartiers dans lesquels on souhaite rester et qui présentent un environnement favorable, d'autres qui connaissent de plus fortes mobilités[12]. Le récit présentant les quartiers comme des territoires a priori ségrégés ne correspond qu'assez peu aux flux de mobilité résidentielle observés. Une part non négligeable des résidents de QPV quittent par exemple les quartiers prioritaires de la ville, définis principalement par le taux de pauvreté, pour rejoindre des quartiers plus mixtes socialement.

Il s'agit non seulement de faciliter l'accès des habitants aux services, aux emplois et aux équipements situés hors du quartier, mais également de renforcer l'attractivité de ces territoires en y implantant des activités, des services publics et des espaces de vie pour l'ensemble de la population. La création de pôles d'attractivité - économiques, sociaux, culturels ou sportifs - en leur sein constitue ainsi un levier essentiel pour transformer durablement ces quartiers en territoires ouverts et connectés. L'exemple du conservatoire de Musique et de Danse de Melun situé dans le plus grand quartier QPV de la ville démontre que ces territoires peuvent devenir des lieux d'attractivité.

En termes de **politique culturelle**, les opérations « d'aller-vers » les publics permettent de réduire la distance entre les œuvres et les habitants, par la médiation d'institutions culturelles qui se donnent pour but d'assurer la circulation des productions artistiques et de faire vivre le potentiel culturel des habitants des quartiers eux-mêmes. Des initiatives prises par des établissements comme le musée numérique de la Micro-Folie ou par le théâtre de la Poudrerie à Sevran, avec les formules de théâtre à domicile, par exemple, illustrent cette ambition, modifiant sensiblement – de manière vivante – la façon dont chacun habite son territoire[13].

11 Cf. témoignage de M. Mohammed Magassa de l'association Reconnectus.
12 Typologie des QPV de France métropolitaine, extrait du rapport ONPV de 2016.
13 Témoignages de Valérie Suner, directrice du Théâtre La Poudrerie des habitants à Sevran et de Phaudel Kebchi, directeur de Micro-Folie de Sevran, musée numérique démocratisant la culture. Evénement Quartiers urbains populaires, parlons solutions #2, 20 mai 2025.

Conclusion

Fort des orientations et observations tirées du dialogue conduit avec la société civile locale dans cette mandature, le CESE s'engage à :

- intégrer dans ses avis et travaux la double dimension territoire et équité ;
- valoriser l'engagement de toutes les composantes de la société civile des quartiers urbains populaires en relayant la voix des acteurs et actrices de terrain, qui contribuent à l'attractivité de ces territoires ;
- évaluer les politiques publiques sur l'effectivité des droits (à l'éducation, à la santé, à l'école, au travail) dans ces territoires.

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Ce qui est fait pour nous, sans nous est en réalité fait contre nous.

Cette citation de Nelson Mandela, nous rappelle que lorsqu'il s'agit des quartiers populaires, soit 10 % de notre population en France, la voix de ses habitants est trop souvent confisquée par des experts ou politiques qui estiment savoir mieux qu'eux ce qu'il faut faire.

La démarche du CESE fut tout autre : partir des solutions portées et incarnées par ces habitants et les acteurs locaux, leur donner la parole.

Des dizaines d'acteurs et d'élus locaux, des centaines de participants ont participé aux travaux et présenté leurs innovations, que personne ne voit ni n'entend.

Cette nouvelle approche testée au CESE ne peut pas rester sans lendemain. La question des quartiers populaires ne peut plus être traitée à la marge. Ce fut probablement la faute de notre mandature, ne pas avoir pensé la question des quartiers populaires dans sa globalité. Ce fut un rendez-vous manqué.

La concentration des difficultés dans ces territoires est globale : discriminations, manque de mobilités, carence d'infrastructures et des services publics, sentiment d'abandon.

Ces territoires parlent à travers l'abstention massive, leurs votes, leurs révoltes autant que par leur engagement associatif.

Nous saluons notre Président d'avoir lancé cette initiative suite à la mort de Nahel en 2023.

Nous saluons également le travail remarquable de Souad, de Majid, et de tous ceux qui s'y sont engagés.

Nous appelons à une meilleure représentativité de nos quartiers urbains populaires ici, au CESE et à inscrire ces organisations et ce sujet dans le temps. Il est indispensable de permettre aux acteurs de la société civile de ces quartiers de se représenter : pour eux-mêmes, par eux-mêmes.

Nous appelons à la création d'une commission « territoires » de plein exercice, pour travailler sur quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires ruraux, Outre-mer.

C'est au CESE, que nous pourrons construire une France inclusive, une France de l'équité, une France qui s'appuierait sur la richesse de ses territoires et de ses initiatives. Une France, comme le disait Fernand Braudel qui se nommerait enfin diversité. Nous avons voté la résolution.

Agriculture

Le travail mené pour élaborer cette résolution permet de faire connaître les multiples initiatives menées sur le terrain au bénéfice des quartiers populaires ; il faut toujours partir du terrain.

Ces quelques exemples doivent nous inciter à changer notre regard sur certains quartiers et porter notre attention sur une dynamique que l'on retrouve sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

L'enjeu de société est évident : notre pays ne se portera bien que s'il soigne ces quartiers, s'il ne laisse pas y progresser et s'étendre la pauvreté et la précarité. Cela nous concerne tous, et pas seulement les habitants des quartiers populaires, de nous assurer de leurs bonnes conditions de santé, de logement, d'emploi, d'éducation et plus généralement d'accès aux politiques publiques.

Cette dynamique insufflée par les initiatives des acteurs économiques, sociaux mais aussi des collectivités est porteuse d'espoirs. Certains résultats obtenus sont très encourageants. Toutefois, ces initiatives ne doivent pas laisser penser que tous les problèmes sont résolus. Elles sont circonscrites à des zones réduites et ne touchent qu'un nombre limité de personnes.

En revanche, elles montrent la voie pour progresser vers un mouvement de massification qui doit, comme le souligne la résolution, s'appuyer sur des acteurs publics et notamment les acteurs des collectivités locales à même de construire ensemble, en fonction des réalités économiques et sociales, des solutions durables.

Pour le groupe de l'agriculture, la proposition présentée par la résolution d'analyser les causes des réussites et des échecs des initiatives est tout à fait intéressante. Un recueil des solutions du CESE pourrait effectivement être d'une aide précieuse pour progresser dans les politiques publiques à destination des quartiers urbains populaires.

Le groupe a voté pour.

Alternatives sociales et écologiques

Les enjeux des quartiers urbains populaires concernent l'ensemble de la société, et non leurs seul·es habitant·es. Cohésion sociale, aménagement des territoires, réduction des inégalités, mobilités, alimentation, emploi : ces thématiques structurantes ont nourri nos débats pour définir les priorités de cette résolution.

Le rôle des associations et des acteurs économiques a été largement mis en avant. Pour notre part, nous avons constamment rappelé que penser l'avenir des quartiers populaires suppose un travail de fond sur les conditions de vie, un accès effectif à des services publics de qualité, de traiter de l'Éducation, de la culture et des loisirs et d'y investir massivement — d'autant plus que dans ces quartiers, un tiers de la population a moins de 25 ans.

Renforcer les capacités d'action des associations est nécessaire, comme l'appelle cette résolution, mais cela ne peut en aucun cas se substituer aux responsabilités de l'État et des collectivités territoriales. Les transformations attendues nécessitent une action publique renforcée, réellement coordonnée, construite avec l'ensemble des acteur·rices et appuyée sur une société civile déjà très mobilisée dans ces quartiers. Nous nous félicitons que la résolution reconnaisse finalement cette exigence.

En revanche, alors même que nos travaux se sont ouverts dans le contexte de la mort du jeune Nahel et des émeutes de 2023, nous n'avons pas réussi à traiter de manière satisfaisante les questions de sécurité et de violences policières. Nous le regrettons.

Pour autant, cette résolution prend en compte de nombreux enjeux cruciaux et alerte sur l'urgence à agir. Elle invite à changer de regard sur les quartiers populaires et leurs populations, porteuses d'attentes, riches d'expériences et forces de propositions. Elles ne sont pas un problème mais un atout pour notre société.

Ce travail constitue un legs important et appelle à une meilleure prise en compte de ces territoires et de leurs habitant·es dans les futurs travaux du CESE.

Nous remercions les rapporteur·es ainsi que les équipes administratives pour la qualité de ce travail.

Notre groupe a voté cette résolution.

Artisanat et Professions libérales

Malgré une politique de la ville de plus de 40 ans qui permis des avancées sur l'amélioration de l'habitat, les quartiers urbains populaires sont encore confrontés à de multiples difficultés en termes d'accès aux services publics et de santé, à l'emploi, aux activités culturelles et sportives, ou encore en termes de sécurité au quotidien.

Si des moyens financiers ont été investis et des dispositifs spécifiques mis en œuvre, certaines données demeurent tristement éloquentes : un taux de chômage des jeunes deux fois supérieur à la moyenne nationale, et un nombre élevé de sorties du secondaire sans diplôme, avec pour conséquence une forte exposition à la précarité.

Cette situation atteste de la nécessité d'une stratégie interministérielle plus efficiente et opérationnelle, menée en co-construction et en coopération avec les collectivités concernées, autour d'objectifs concrets, mesurables et suivis portant notamment sur l'emploi et la redynamisation économique de ces territoires.

Ces quartiers recèlent pourtant de nombreux des atouts : la jeunesse de la population mais aussi un fort dynamisme entrepreneurial des habitants, notamment dans le secteur du commerce et de la restauration. Ces entrepreneurs représentent des modèles de réussite pour les jeunes, en plus de contribuer à l'économie locale ; c'est pourquoi, il est essentiel qu'ils soient valorisés mais aussi soutenus dans le développement et la pérennité de leurs projets par un accompagnement adapté sur le plan financier (le rôle du micro-crédit est à souligner à cet égard) comme sur le plan administratif.

Il existe également une myriade d'initiatives autour de ces territoires, venant d'acteurs économiques et associatifs qui croient en la richesse humaine et sociale des quartiers populaires. Ce sont de nombreuses expériences réussies qui méritent d'être reconnues, diffusées et encouragées, comme le défend à juste titre la Résolution.

Citons les nombreuses associations locales – le plus souvent créées ou animées par des femmes fortement impliquées dans la vie de leur quartier – qui imaginent et organisent des réponses à des besoins concrets tels que la prévention en santé des habitants.

Citons également le Programme « Les entreprises s'engagent » dont l'objectif est de favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, en activant une pluralité de leviers en lien avec les acteurs du Service public de l'emploi. Nous y sommes impliqués à travers l'engagement de l'U2P comme du réseau des chambres de métiers.

Nos entreprises de proximité ont conscience du rôle social qu'elles peuvent tenir en faveur de l'inclusion de profils divers et de la transmission des savoir-faire, en s'appuyant notamment sur l'alternance. Alors que les jeunes des quartiers sont moins nombreux à choisir cette voie de formation, il est crucial de les y encourager tant son effet sur l'accès à l'emploi est positif. Cela implique de lutter contre les stéréotypes qui persistent lors des choix d'orientation, mais aussi de mieux accompagner ces jeunes dans leur recherche d'une entreprise d'accueil et tout au long de leur parcours pour éviter les décrochages.

Pour notre Groupe, il est impératif de prendre conscience du potentiel économique et humain des quartiers populaires ; et ainsi d'offrir de réelles opportunités à ses habitants en termes d'activités et d'emploi, de services et de qualité de vie. C'est une exigence pour restaurer la confiance chez la jeunesse qui ne doit plus se sentir mise à l'écart du reste du territoire et assignée à résidence. Cela suppose de redonner en priorité tout son sens à la promesse républicaine d'égalité des chances, en levant les freins à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté favorablement cette Résolution, en partageant avec elle le souci de porter une attention accrue aux quartiers populaires dans le cadre des futurs travaux du CESE.

Associations - CGT - Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Si nos groupes ont voté en faveur de cette Résolution sur les quartiers urbains populaires, ce n'était pas par convenance politique, mais parce que cette question est centrale si l'on veut parler sérieusement d'égalité, de cohésion sociale et de vivre ensemble.

Nous devons aussi nous souvenir d'où vient ce travail. Il s'inscrit dans un moment précis : celui des révoltes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel, 17 ans, lors d'une intervention policière le 27 juin 2023.

Encore un drame. Encore des colères. Encore cette impression tenace que les choses ne changent pas.

À ce moment-là, des organisations de la société civile ont appelé à ne pas détourner le regard. La CGT, par la voix de Sophie Binet, a notamment demandé que le CESE prenne sa part.

C'est ce que cette Résolution concrétise aujourd'hui. La séance plénière du CESE ayant conduit à l'adoption de cette dernière l'a rappelée, la situation dans les quartiers populaires reste profondément tendue. Ce malgré la volonté, l'engagement, l'innovation, la coopération et l'entraide des habitantes et des habitants. Mais les conditions de vie se dégradent, la précarité déjà installée se renforce, les services publics de proximité sont mis à mal. Et trop souvent, au lieu d'être écoutés, les habitantes et habitants sont stigmatisés et discriminés. Tout cela creuse, jour après jour, un fossé entre ces quartiers et le reste du pays.

Et pourtant, un constat s'impose également : il existe toujours des raisons d'espérer grâce à l'engagement des premiers concernés. Pouvoirs publics, collectivités, entreprises locales, artisans, commerçants, syndicats, établissements

scolaires, associations, tous et toutes ensemble les structures qui siègent au CESE contribuent à l'animation des territoires et à leur cohésion.

Oui, les entreprises, les associations, les services publics sont des solutions.

Oui, l'engagement quotidien de celles et ceux qui vivent et travaillent dans ces quartiers est une richesse qu'il faut accompagner, soutenir et reconnaître. Et quand on parle d'engagement, nous parlons aussi tout particulièrement de l'action associative.

Parce que dans nos quartiers — d'Hexagone ou d'Outre-mer — les associations sont partout. Elles sont là quand il faut répondre à des besoins urgents, mais aussi quand il s'agit de faire grandir des projets, des envies, des parcours.

Elles sont des lieux de solidarité, d'entraide, d'émancipation. Elles agissent pour la cohésion sociale, l'insertion professionnelle, l'éducation populaire, l'accès aux droits, le sport, l'enfance, la culture. Elles font vivre les liens entre les habitantes et habitants, mais aussi entre habitants et institutions. Bref, elles font vivre la démocratie au quotidien, là où elle se construit et se vit vraiment.

Et, c'est leur particularité, elles le font sans grand discours.

Le lien social ? Elles ne le considèrent pas comme acquis, elles le fabriquent.

L'apaisement, l'épanouissement collectif ? Elles ne les considèrent pas comme inatteignables, elles les rendent possibles.

Mais cette reconnaissance est encore trop fragile.

Les groupes Associations, CGT et OEMJ souhaitent profiter de ce moment pour en faire une tribune afin d'exprimer notre inquiétude commune face au manque de confiance dont souffrent encore trop souvent les organisations de la société civile, les associations et leurs membres. Ne pas leur faire confiance, c'est en réalité ne pas faire confiance aux habitantes et aux habitants qui s'organisent pour agir collectivement.

Aujourd'hui, le monde associatif fait face à plusieurs inquiétudes majeures. Trois, en particulier, doivent nous alerter.

La première, c'est la baisse continue des financements — un sujet que le CESE a d'ailleurs analysé il y a près de deux ans. Concrètement, cela signifie des lieux qui ferment, des activités essentielles qui s'arrêtent, des collectifs d'habitantes et habitants qui renoncent faute de moyens. Et la diminution des dotations aux collectivités territoriales ne fait qu'aggraver la situation, en les contraignant à réduire, parfois brutalement, leur soutien aux associations locales.

La deuxième inquiétude, c'est la dégradation des relations entre associations et pouvoirs publics. Trop souvent, les logiques administratives, de contrôle, d'injonction, prennent le pas sur le sens, sur le projet associatif, sur la reconnaissance du rôle citoyen des associations et sur leur capacité à innover.

La troisième inquiétude, enfin — et elle est liée aux deux premières —, c'est l'état des libertés associatives. Alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, ces libertés sont déjà aujourd'hui sérieusement

abîmées. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement un cadre juridique, mais c'est la capacité des citoyennes et des citoyens à s'organiser, à s'exprimer collectivement, à participer pleinement à la vie démocratique.

Ces constats, nous sommes nombreuses et nombreux à les partager depuis des années. Ils appellent une réponse claire. Nous avons besoin d'alliances solides, de politiques publiques stables et lisibles et d'un partenariat équilibré, renforcé et respectueux entre associations et pouvoirs publics. C'est à cette condition que nous pourrons répondre aux enjeux des habitantes et des habitants de ces quartiers — de nos quartiers.

Ne pas faire confiance en nos structures, ne pas les soutenir, c'est en réalité ne pas faire confiance aux habitantes et aux habitants qui s'organisent pour agir collectivement.

Et comme ces territoires sont jeunes, c'est la jeunesse qui se retrouve une fois de plus reléguée, soupçonnée, mise à distance.

Nos groupes l'avaient déjà souligné lors de l'examen de la Résolution appelant à une politique globale de jeunesse — une résolution qui a elle-même connu un chemin de croix avant d'être adoptée, difficilement, par le CESE. Jeunesse et quartiers populaires partagent une même difficulté à se faire entendre, à être reconnus, à être respectés. Rien de tout cela n'est vraiment le fruit du hasard et nous ne pouvons que le déplorer.

Il est enfin un sujet que l'on évite trop souvent, y compris dans les assemblées de la République, alors qu'il est absolument central : la question sociale. Tant que nous ne l'affronterons pas frontalement, tant que nous continuerons à la contourner ou la diluer, nous ne pourrons pas prétendre produire de véritables transformations.

Les inégalités de revenus, d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, aux transports — renforcées par des discriminations racistes bien réelles — sont au cœur des fractures territoriales et sociales. Sans réponses structurelles à ces réalités, aucune politique de la ville, aucune action ponctuelle, aussi volontaire soit-elle, ne suffira à permettre à toutes et tous de s'émanciper.

C'est pourquoi, lorsque nous parlons des quartiers populaires, nous devons sortir des lectures culturalisantes ou identitaires. Le problème n'est pas une question d'origines ou de cultures supposées, c'est une question sociale. Et c'est aussi pour cela que le lien avec les territoires ruraux est essentiel.

Et c'est aussi pour cela que le lien avec les territoires ruraux est essentiel à faire.

Quartiers populaires et campagnes partagent des réalités communes : éloignement des services publics, sentiment d'abandon, difficultés économiques, invisibilisation politique. Penser les marges, c'est refuser l'idée que celles et ceux qui vivent loin des centres de pouvoir ne compteraient pas. Car ce sentiment d'inutilité nourrit le repli, la méfiance, la peur de l'autre — et pousse trop souvent les classes populaires à se désigner mutuellement comme responsables de leurs difficultés. Un terreau hélas fertile pour les succès électoraux de l'extrême droite que nous observons avec une inquiétude immense et que nous combattons et continuerons de combattre avec détermination.

Avant de conclure, le groupe des Associations, le groupe de la CGT et le groupe des Organisations étudiantes et Mouvements de Jeunesse souhaitent tous trois tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme. Les crises successives ont profondément fragilisé les structures actrice de la cohésion sociale et

territoriale, particulièrement dans les quartiers populaires. La crise sanitaire a cassé des dynamiques locales, éloigné des bénévoles. L'inflation asphyxie les budgets des ménages, des collectivités, des associations et des administrations de solidarité, alors que dans le même temps les besoins sociaux explosent. Les tensions sociales que nous voyons partout ne font que confirmer l'urgence de retisser la confiance entre institutions et habitantes et habitants.

Cette alerte, le CESE l'a déjà formulée avec gravité par l'adoption du Rapport annuel sur l'état de la France 2025. Il appelait alors à sortir d'une vision partielle et parfois illusoire de l'égalité des chances qui ne se vérifierait que pour quelques-uns, pour assumer la construction d'une véritable politique d'égalité républicaine. Une politique qui ne repose pas sur des dispositifs fragmentés ou des parcours d'exception, mais une politique fondée sur la garantie effective d'un socle commun de droits sociaux pour tous et toutes, reposant sur des services publics accessibles, présents et dimensionnés en fonction des besoins réels des populations, quels que soient le lieu de naissance, le lieu de vie ou le milieu social.

Car c'est bien là que se joue, aujourd'hui, la confiance démocratique : dans la capacité de la République à assurer concrètement à tous et toutes, sans exclusive, l'accès aux droits fondamentaux.

Lorsque ce socle commun fait défaut, lorsque les services publics se retirent, se raréfient ou deviennent inaccessibles, ce n'est pas seulement l'égalité qui recule, c'est le lien civique lui-même qui se fragilise. Ce constat demeure d'une brûlante actualité dans les quartiers urbains populaires, où les inégalités de conditions de vie, d'accès aux droits et aux opportunités continuent de miner la promesse républicaine et d'alimenter un profond sentiment d'abandon. Car les quartiers urbains populaires concentrent, de manière aiguë, ces fractures. Ils révèlent les limites d'un modèle qui proclame l'égalité mais peine à la rendre tangible. Et ils nous rappellent, ce qui est pour nous une évidence, que sans justice sociale, sans droits effectifs, sans reconnaissance, il ne peut y avoir ni confiance durable dans les institutions, ni adhésion pleine au projet démocratique.

Pourquoi insister là-dessus ? Car ce qui est en jeu, c'est l'avenir de notre cohésion nationale. Et celles et ceux qui se sentent aujourd'hui discriminés et délaissés sont, bien souvent, les plus jeunes. Si nous détournons le regard, cette colère grandira.

C'est pourquoi, au quotidien, nos organisations se tiennent à leurs côtés. Pour nous indigner avec elles et eux, pour transformer la colère en engagement et surtout pour construire ensemble un avenir plus juste, plus solidaire et plus démocratique.

Cette résolution est une première pierre. Elle est nécessaire, bénéfique, et bienvenue.

Mais elle doit surtout être un point d'appui pour la suite. Le CESE doit accepter de prendre toute sa place pour traiter, dans la durée, les sujets qui traversent les quartiers urbains populaires : la relation entre police et citoyen.ne.s, les discriminations, le racisme, l'accès aux droits, la dignité.

C'est ensemble, mais surtout avec celles et ceux qui s'organisent dans les quartiers, qui agissent au quotidien et avec une manière nouvelle d'impulser des politiques publiques, que nous pourrons avancer.

Le CESE a montré aujourd'hui qu'il pouvait être utile. À nous, collectivement, de faire en sorte qu'il le reste.

CFDT

En s'appuyant sur les témoignages et récits d'actions de terrain de divers intervenants dans les quartiers, une démarche singulière pour le Cese, le groupe de travail s'est fixé comme objectif de mettre en lumière les initiatives de ceux-ci et d'en tirer des enseignements pour les politiques publiques.

Ce travail montre la richesse du tissu associatif, citoyen et économique des quartiers urbains populaires, la capacité d'initiative des habitants, des associations et des entrepreneurs en matière d'emploi, de santé, d'écologie, de sport et de culture.

Mais comment garantir la pérennité d'actions locales et de dispositifs de créations d'emplois avec la baisse des financements alors que nous savons pourtant qu'affaiblir le tissu local c'est porter atteinte à la cohésion sociale.

Sans faire l'impasse sur les difficultés et la gravité de certaines situations, la résolution trace une direction claire pour l'avenir : la nécessité de co-construire les politiques publiques avec les acteurs locaux, d'investir dans les capacités à agir de ses habitants. Il s'agit de combattre les stéréotypes, de lutter contre les discriminations, de promouvoir la citoyenneté, de développer et de favoriser les mobilités pour désenclaver les quartiers géographiquement et dans les représentations.

La résolution recommande que le CESE intègre la double dimension équité et territoire et l'évaluation des politiques publiques au regard de l'effectivité des droits. La CFDT préconise que cette recommandation s'applique à tous les travaux et avis à venir.

La CFDT partage ces orientations et a voté cette résolution.

CFTC

Au fronton de la République est toujours gravée la sempiternelle devise que chacun connaît. Malheureusement, il est devenu difficile de la prononcer devant des réalités sociales et économiques qui en sont l'antithèse. Ainsi, lorsque l'on nomme des territoires d'après leur caractère "urbain et populaire", on acte une séparation géographique sur l'unique critère du milieu social. Autrement dit, une frontière bien incapable de produire ni l'égalité, ni la liberté, ni la fraternité promises. Loin d'être invisible, elle se matérialise là où les services publics sont limités, où les opportunités d'emploi sont plus faibles en qualité comme en quantité et où les conditions de vie sont aux antipodes du modèle que la France promeut.

Longtemps, les politiques publiques ont été construites de telle sorte à ce qu'il soit possible d'en sortir alors même qu'elles devaient tout faire pour qu'il soit désirable d'y exister ! À ce titre, la CFTC partage l'ambition de la résolution, celle de mettre l'accent sur des solutions locales dynamisant la vie économique, sociale et culturelle au plus près des habitants. Désenclaver ne suffit plus car, pour rétablir l'égalité réelle entre les territoires, il faut que les conditions de l'émancipation soient réunies directement sur place. C'est avec un tissu d'entreprises pérenne et des offres d'emploi de qualité, avec un

accès à la culture et aux soins, qu'on retrouve la liberté de choisir et non la contrainte de partir.

Bien sûr, pour mettre en œuvre ces solutions, la société civile et ses organisations, déjà pleinement investies sur le terrain, devront être des partenaires indispensables des pouvoirs publics. Pas seulement parce qu'elles sont une émanation de la fraternité en période de crise mais parce qu'elles prennent notre devise républicaine comme une boussole pour agir et non comme une simple formule magique.

La CFTC remercie les rapporteurs. Elle a voté en faveur de la résolution.

CGT-FO

Il existe dans notre pays des territoires entiers où la pauvreté, l'isolement, les fermetures de services publics, les dégradations des espaces de vie, etc. prennent des proportions inquiétantes, mettant ainsi des millions de personnes en difficulté et les privant parfois de leurs droits les plus fondamentaux. Pour le groupe FO cette situation est aussi la conséquence de certaines politiques publiques mises en place depuis des dizaines d'années, davantage construites autour d'une réduction sans cesse des services de l'Etat et des investissements collectifs nécessaires au maintien d'une réelle égalité entre nos territoires. La sur-financiarisation de notre économie, et sa préférence pour les projets à rentabilité immédiate, l'abandon de notre industrie, la précarisation de millions d'emplois, etc... réduisent encore plus les possibilités d'ascension pour les classes populaires. La pauvreté se concentre et les stratégies résidentielles favorisent les départs des plus riches, créant ainsi des lignes de séparation où des territoires à seulement quelques kilomètres de distance semblent ne pas appartenir à la même communauté nationale.

Pour le groupe FO, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir. Le rétablissement de l'égalité républicaine doit être une priorité absolue. Rien ne peut justifier que les citoyens ne puissent pas bénéficier des mêmes droits, accéder aux mêmes services publics, avoir les mêmes sécurités. Sans doute le monde associatif et les entreprises peuvent agir et apporter leurs contributions et leurs soutiens aux développements des quartiers en difficulté, mais cet apport doit venir uniquement en complément des services et besoins assurés par les institutions de l'Etat inscrits dans les droits que la République garantit à chaque citoyen : école, santé, travail, protection contre les aléas de la vie, etc. L'accès aux droits ne doit pas dépendre des bonnes volontés des uns et des autres mais s'inscrire dans un projet de société doit être organisé par les institutions de l'Etat dans le cadre d'une solidarité républicaine neutre et accessible à tous.

Pour le groupe FO, la solidarité nationale et territoriale doit relever d'une volonté collective et s'inscrire dans des engagements clairs et volontaristes des politiques publiques. Certes les moyens qui lui sont dédiés sont largement en deçà des besoins à satisfaire et des problèmes à traiter, mais pour notre groupe il est plus important de continuer à renforcer les quartiers

prioritaires de la politique de la ville, que de à créer de nouveaux concepts comme celui de quartiers populaires urbains, qui risquent non seulement de ne pas trouver de consensus pour leur délimitation sur le terrain mais aussi de brouiller les dispositifs existants mis en place dans le cadre de la politique de la ville.

Malgré ses réserves, le groupe FO a voté cette résolution.

Coopération

La population des quartiers urbains populaires fait face à de grandes difficultés, principalement la discrimination et la violence.

Cette résolution démontre la variété des initiatives poussées par des acteurs locaux et révèle le besoin de politiques publiques adaptées et dirigées vers ces quartiers. Les entreprises et associations doivent être accompagnées face au défi de la correction des inégalités, devenues partie intégrante du quotidien de ses habitants.

Les politiques actuelles perdent en légitimité et connaissance, car on les réduit seulement aux questions d'immigration. Toute la classe populaire est pourtant confrontée à la crise économique, au chômage et au mal-logement, quelle que soit son origine. La co création de solutions avec les acteurs de terrain est des plus nécessaires et vise aussi cette prise de conscience.

Le groupe de la Coopération soutient l'incitation à une assistance administrative de qualité des entrepreneurs et à l'implantation d'entreprises. Dans le même temps, un renforcement de l'évaluation des dispositifs et de la lutte contre les stéréotypes nous parait indispensable. Le désenclavement et l'attractivité sont également des actions essentielles pour ces territoires.

Quelques soient la finalité des initiatives prises, elles permettent aux pouvoirs publics d'identifier les besoins et blocages. Ainsi, l'efficacité des politiques publiques pour des solutions novatrices et adaptées à la réalité repose sur une démarche collective. Les initiatives locales l'ont prouvé et doivent inspirer l'action publique en ce sens.

Les objectifs de cette résolution sont alignés aux valeurs du Groupe : valoriser tous ces acteurs du changement, pallier le manque d'évaluation des politiques publiques et intégrer les deux facettes, territoire et équité, dans les futurs travaux du CESE.

Le groupe de la Coopération salue le travail complexe accompli, et ce de manière originale. Il a voté en sa faveur.

Entreprises

Le groupe Entreprises accueille positivement cette résolution.

Saluons une approche économique pragmatique. La résolution insiste sur le besoin de développement économique local, mieux évalué et soutenu, la nécessité de co-construction avec les acteurs économiques, la valorisation de projets entrepreneuriaux innovants. Le groupe Entreprises en est convaincu : le développement économique des quartiers passera également par le développement de l'économie auprès de la population concernée.

Les entreprises sont reconnues comme acteurs essentiels des solutions. Le texte souligne la place des entreprises du secteur marchand et non marchand dans les initiatives locales, l'intérêt des partenariats efficaces avec les entreprises dans les quartiers urbains sensibles et le rôle des entreprises dans l'emploi des jeunes, l'alternance, la lutte contre les biais de recrutement. Le tissu économique est en effet un puissant

moteur de cohésion sociale.

Pointons un élément structurel important : il faut maintenir le maintien ou l'adaptation de dispositifs utiles (ZFU-TE, aides à l'apprentissage) comme le souligne cette résolution. Le groupe Entreprises soutient l'idée de stabilité, lisibilité et simplification des politiques publiques. En cela il rejoint les recommandations sur les remises en cause non évaluées de dispositifs et la nécessité de mieux accompagner plutôt que multiplier les porteurs de projets. Tous les acteurs, nous le savons, ont besoin de stabilité.

Certaines priorités pourraient se dégager tant pour la continuité de l'action publique que pour les acteurs économiques. Il apparait en effet nécessaire de continuer à participer au désenclavement économique et symbolique des quartiers. Il faut évidemment soutenir les initiatives telles que Les projets de pôles d'attractivité économiques dans les quartiers, l'accueil d'événements (forums métiers, immersions en entreprises, etc.), le soutien aux projets culturels et sportifs porteurs de mobilité sociale.

Il faut aussi continuer à transformer de manière pérenne ces quartiers pour qu'ils retrouvent pleinement leur attractivité. Il s'agit de faciliter l'accès au logement et la mobilité professionnelle notamment pour les quartiers urbains encore trop enclavés. Soulignons l'action de certaines agences notamment l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) soutenue fortement par Action Logement depuis sa création : le plan qui a démarré en 2014 prévoit la transformation profonde de 447 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat pour favoriser la mixité sociale dans ces territoires. Cette mixité s'avère essentielle pour lutter contre les fractures sociales et urbaines.

Environnement et nature

Le foisonnement d'initiatives présentées à l'occasion des travaux montre bien que les quartiers urbains populaires sont des lieux de vie dynamiques et foisonnant de solutions !

Pour notre groupe, cette résolution est une première étape dont la future mandature pourrait s'emparer.

Nous alertons en particulier sur le respect de la liberté de chacun d'aller et venir. Cette notion est consacrée par le Conseil Constitutionnel depuis 1978 et incluse dans un protocole à la convention européenne des droits de l'homme.

Dans la réalité des quartiers urbains populaires, ce droit fondamental est entravé, en particulier autour des grandes métropoles. Ces territoires sont saturés de coupures urbaines, d'infrastructures, de réseaux, d'aires économiques et de friches, le tout formant un maillage infranchissable sauf en voiture, et souvent au prix de grands contournements. Ces « zones urbaines enclavées » participent ainsi à la ségrégation sociale des territoires.

Au nom du rétablissement de cette liberté d'aller et venir, mais aussi d'un cadre de vie de qualité, il est impératif de recréer des capacités de franchissement de ces zones, en mobilité douce, afin de mieux mailler

les territoires et de les désenclaver. Il y a dans cet enjeu une double portée, symbolique et pratique : « pouvoir s'échapper », « pouvoir s'en aller » est une nécessité, notamment quand il n'y a pas de transport en commun aisément praticable. Ce désenclavement doit permettre de contribuer à redonner du sens au « patrimoine commun de la Nation » et, ce faisant, à « refaire commun ».

Et, pour être pleinement cohérents, il faudra intégrer à ces cheminements une dimension paysagère. Celle-ci existe déjà dans le champ des politiques publiques : c'est la trame « verte et bleue » urbaine. Il faut désormais penser son développement et sa cohérence dans le périurbain, en considération des enjeux tels que la pression financière sur les collectivités ou encore le ZAN.

Un futur travail du CESE permettrait ainsi d'identifier les bonnes pratiques, les projets innovants et de les dupliquer pour améliorer la qualité de vie dans ces quartiers et favoriser l'égalité entre les territoires.

Le GEN remercie les conseillères et conseillers ayant participé à ce travail ainsi que l'administration et votera pour cette résolution.

Familles

Avec cette résolution, c'est un appel à changer de regard concernant les quartiers sensibles dénommés ensuite prioritaires, et à en découvrir les richesses. L'approche proposée pour ce faire semble pertinente : s'appuyer sur une réalité sociologique, sur les habitants et les familles plutôt que sur des peurs.

La résolution foisonne d'initiatives : des associations qui accompagnent les jeunes vers la réussite, des collectifs d'habitants qui recréent du lien, des entrepreneurs qui transforment les idées en projets concrets. D'autres propositions y existent également, auprès des enfants, des familles ou pour soutenir les mères souvent seules à porter la vie du foyer. On y cultive la solidarité, la mixité, la créativité.

Changer de regard, c'est reconnaître que ces quartiers ne sont pas « à part », « en dehors » ou encore aux marges de la République. C'est refuser les raccourcis, les stigmatisations, et rappeler que la République ne se fragmente pas. L'article 1er de notre Constitution est clair : « La France est une République indivisible ». Cette indivisibilité n'est pas un slogan, c'est une responsabilité collective.

Faire vivre cet article, c'est investir dans l'égalité réelle, l'accès de tous à l'emploi, soutenir les initiatives locales, faire confiance aux habitants. Les quartiers urbains populaires ne sont pas un problème à résoudre, mais une richesse à révéler. La République est plus forte quand elle embrasse toutes ses diversités, sans jamais renoncer à son unité.

Le groupe Familles aurait certes préféré que cette résolution suive un cheminement plus classique en commission mais le résultat est là et c'est tout ce qui compte. Oui ! que vivent les quartiers urbains populaires !

Le groupe Familles a adopté la résolution.

Non-Inscrits

Lorsque l'on parle des quartiers urbains populaires, trop souvent, il est coutume de parler de problèmes au détriment des solutions, d'urgence en lieu et place de solutions durables.

Cette résolution, portée par notre assemblée, nous invite justement à changer de regard. Elle nous rappelle une chose essentielle : dans les quartiers populaires urbains, il existe des femmes

et des hommes qui, chaque jour, innovent, créent, éduquent, entreprennent.

En effet, ce sont des mères, des entrepreneurs, des artistes, des éducateurs qui transforment l'écologie, la culture, le tissu associatif, l'emploi qui sont des véritables leviers d'émancipation.

Ces initiatives disent une chose simple comme l'indique la résolution : les quartiers populaires ne demandent pas de l'assistance mais plutôt de la confiance, de la stabilité, de l'équité.

Notre République doit garantir une effectivité des droits à tous ses citoyennes et ses citoyennes d'où qu'ils viennent et d'où qu'ils soient. Et, c'est pourquoi les politiques publiques en faveur de ces quartiers doivent être co-construites entre les pouvoirs publics et les habitants.

Cette résolution nous engage collectivement : L'Etat, les collectivités, la société civile, les entreprises et les citoyens.

Notre groupe se félicite que le CESE s'engage à travers cette résolution à intégrer dans ses avis et travaux la double dimension territoire et équité et à valoriser l'engagement de toutes les composantes de la société civile des quartiers urbains populaires en relayant la voix des acteurs actrices de terrain qui contribuent à l'attractivité de ces territoires.

Nous remercions les rapporteurs, l'administration et les membres de ce groupe de travail pour ce texte.

Le groupe vote cette résolution.

Outre-mer

Vaulx-en-Velin, Vénissieux, La Courneuve, Clichy-sous-Bois, Nanterre ou encore le Chaudron à La Réunion, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre, toutes ces villes ont été l'épicentre d'émeutes. Les déflagrations et le déchaînement de violences ont braqué les projecteurs nationaux sur l'indifférence des pouvoirs mais plus globalement, c'est aussi le regard que beaucoup portent sur les quartiers populaires.

Certains se sont mêmes persuadés que ces quartiers et leurs habitants étaient une France à part, une France à problème qu'on identifie aux faits divers, trafics et à la pauvreté.

Cette population et en particulier les plus jeunes se considèrent exclus, stigmatisés avec ce sentiment que la République les a abandonnés.

La France a créé un modèle pour répondre à l'époque à une pénurie de logements afin d'accueillir une immigration de travail. Ce qui était une solution politique à l'époque illustre l'incapacité des acteurs publics aujourd'hui, à agir de manière cohérente tant ils ont détourné le regard des réalités de ces quartiers.

En dépit des opinions subjectives, de l'abandon et d'annonces en guise d'action, certains ont le courage de l'engagement, de l'initiative et de la créativité au lieu de céder au repli sur soi, à l'immobilisme et à la spirale de l'affrontement.

Dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer, la promesse d'égalité ne s'est pas nécessairement traduite par une égalité réelle.

Même si le principe d'égalité ne peut pas être entendu et appliqué comme devant conduire à une égalité formelle, en toutes circonstances, en toutes matières et en tous lieux, cette résolution met en évidence les écarts de développement, d'accès aux services publics, à la santé, à la mobilité et aux conditions de vie.

Certes, l'ampleur des besoins et l'inaction des pouvoirs publics expliquent en partie cette situation, mais le niveau des investissements publics mérite d'être interrogé. Car contrairement à certaines idées reçues, l'Etat investit moins dans ces quartiers comme le sous-entend certains qui tendent à dire qu'ils seraient les assistés de la République.

L'heure n'est plus au constat, le dernier rapport commandé par l'exécutif a été salué par les décideurs de tous bords mais personne n'a répondu aux propositions qui nous invitaient collectivement à une réconciliation nationale.

L'enjeu majeur réside donc dans la capacité collective, à concilier les intérêts de ces populations et les potentialités de ces territoires, dans une relation sérieuse, responsable, féconde.

Cette résolution est un appel à changer de regard sur les quartiers urbains populaires. C'est un préalable à un changement de méthode. Alors, il est temps d'identifier les opportunités, de proposer de nouvelles réponses ou des solutions innovantes pour répondre aux défis actuels et préparer l'avenir.

Le groupe des Outre-mer a voté la résolution.

Santé & citoyenneté

Cette résolution, initiée par le bureau en 2024, est le fruit d'une démarche innovante. Sous le pilotage d'un groupe de travail, 2 évènements ont été organisés au CESE ainsi qu'un déplacement en Seine Saint Denis. Riches des rencontres et échanges avec des acteurs de terrain, notre connaissance de la réalité de ces quartiers urbains populaires a progressé.

L'expression « quartiers populaires » est souvent synonyme de quartiers difficiles ou sensibles. Or ces quartiers ont des atouts et leurs habitants ont des talents.

La fatalité n'est pas de mise. Pour notre groupe, la question de l'éducation et de la formation des jeunes doit être une priorité pour leur donner les outils nécessaires à leur émancipation.

La problématique de l'accès aux soins et l'enjeu de la santé sous le prisme One Health, sont dans l'ADN de notre groupe, ainsi que les difficultés d'accès aux services publics, l'effectivité des droits dans l'éducation, la santé, le logement, la culture, le sport, l'emploi... appellent des réponses

Enfin, la question des mobilités est incontournable pour désenclaver ces territoires. Elle ne doit pas jouer à sens unique. Permettre à ses habitants de sortir de leurs quartiers, bien sûr, mais aussi attirer celles et ceux qui n'y vivent pas par le développement d'activités économiques, d'une offre culturelle, et la mise en valeur de leur patrimoine.

Vivre ensemble c'est combattre les stéréotypes, les stigmatisations, c'est faire connaitre la diversité, les diversités.

Or, la représentation dans les médias et les imaginaires sont trop souvent négatifs, sans parler de la fragilisation du tissu associatif, acteur du vivre ensemble.

Dans ces quartiers, le triptyque républicain “liberté, égalité, fraternité” est vécu comme une promesse non tenue.

Il nous faudra prolonger ce travail car la réalité décrite par les habitants des quartiers urbains populaires fait écho à celle vécue par les habitants de la ruralité. Une réflexion sur la politique d’aménagement du territoire devient prioritaire.

UNSA

L’UNSA partage le constat selon lequel les inégalités touchant les quartiers populaires sont structurelles et durables. Leur réduction suppose une réaffirmation concrète du principe d’égalité. Ces quartiers font pleinement partie de la République et doivent bénéficier des mêmes droits et opportunités.

Depuis les années 1960, les politiques publiques menées à destination de ces quartiers ont connu plusieurs phases, de l’approche essentiellement urbanistique des grands ensembles à la reconnaissance, dans les années 1980, de la politique de la ville comme politique publique à part entière, jusqu’aux programmes de rénovation urbaine engagés depuis les années 2000. Malgré des investissements importants, ces politiques ont produit des résultats inégaux et insuffisants au regard des objectifs affichés.

Les réponses fragmentées n’ont pas permis de réduire durablement les écarts. Elles ont amélioré le cadre de vie mais n’ont pas réussi à garantir une égalité réelle des chances. En traitant prioritairement les effets visibles des inégalités plutôt que leurs causes profondes (chômage, discriminations, ségrégation territoriale, etc.).

Face à ce constat, l’UNSA affirme que ces politiques doivent être non seulement poursuivies, mais profondément réorientées. Il est indispensable de mettre en œuvre des actions positives ambitieuses, assumées politiquement, afin de rétablir l’égalité effective en faveur des quartiers populaires et de leurs habitants. Il ne s’agit pas de privilèges, mais de justice sociale et républicaine.

Dans ces territoires, malgré les obstacles, de nombreux jeunes réussissent et s’engagent. Ces parcours doivent être reconnus et valorisés comme des leviers d’émancipation collective et comme une réponse aux discours de stigmatisation. Les quartiers populaires sont aussi des lieux de ressources, de solidarités et d’innovations sociales.

Investir dans ces quartiers n’est donc pas une option, mais un choix politique majeur. C’est un enjeu républicain, démocratique et économique qui engage l’avenir du pays tout entier.

RÉSOLUTION

Scrutin

Le CESE a adopté cette résolution.

Nombre de votantes et de votants : 132
Pour : 127
Contre : 0
Abstentions : 5

Ont voté pour

GROUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	Mme Djouadi, MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz, Mmes Roux de Bezieux, Tutenuit.
Agriculture	MM. Amécourt (d'), Biès-Péré, Coué, Durand, Férey, Gangneron, Mmes Lion, Pisani.
Alternatives sociales et écologiques	Mmes Calmels, Gondard-Lalanne, Groison, M. Meyer.
Artisanat et Professions libérales	MM. Anract, Chassang, Fourny, Mmes Munoz, Niakaté, M. Repon, Mme Vial.
Associations	Mme Belhaddad, MM. Bobel, Boivin, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Jourdain-Menninger, Martel, M. Miribel, Mmes Monnier, Sivignon, Thoury.
CFDT	M. Cadart, Mmes Caillet, Clément, Duboc, Gresset Bourgeois, MM. Guihéneuf, Lamberdière, Lautridou, Mariani, Mmes Pajarès y Sanchez, Thiéry, M. Torchet.
CFTC	Mme Coton, MM. Heitz, Lecomte.
CGT	MM. Bebin, Fontanié, Mme Gallet, MM. Garcia, Le Corre, Michaud, Mme Tatot, M. Vire.

CGT-FO	MM. Busiris, Cambou, Mmes Clicq, Delaveau, Marot, MM. Quillet, Sabot.
Coopération	M. Landriot.
Entreprises	MM. Asselin, Blachier, Mme Carlac'h, MM. Cavagné, Chevée, Mme Couderc, M. Creyssel, Mme Dubrac, M. Goguet, Mme Guerniou, MM. Kling, Moisselin, Mme Pauzat, M. Ruchenstain, Mme Ruin, M. Salleron, Mmes Salvadoretti, Tomé-Gertheinrichs, Ullern, M. Vidor.
Environnement et nature	MM. Beauvais, Boucherand, Mme Claveirole, MM. Compain, Gatet, Mmes Journé, Martinie-Cousty, MM. Mayol, Métais, Mmes Ostria, Popelin, M. Richard.
Familles	Mmes Balducchi, Carlier, MM. Desbrosses, Erbs, Mme Gariel, M. Marmier, Mmes Picardat, Quaranta.
Non-inscrits	M. Bazot, Mme Beaufils, MM. Bonnefond, Chir, Joseph.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Eyriey, Mme Hamel, M. Occansey.
Outre-mer	Mmes Arlie, Bouchaut-Choisy, Mouhoussoune.
Santé et Citoyenneté	MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph, M. Raymond.
UNSA	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Se sont abstenu.e.s

GROUPE	COMPOSITION
CFE-CGC	Mmes Biarnaix-Roche, Gayte, MM. Nicoud, Souami.
Non-inscrits	M. Pouget.

Annexes

1 Composition du groupe de travail

Présidente
Souâd BELHADDAD

Président
Madjid EL JARROUDI

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale
Madjid El JARROUDI
Samira DJOUADI

Agriculture
Jean-Yves DAGES

Alternative sociale et écologique
Bernadette GROISON

Artisanat et Professions libérales
Michel CHASSANG
Fabienne MUNOZ

Associations
Souâd BELHADDAD

CFDT
Monique GRESSET
Albert RITZENTHALER
puis Ingrid CLEMENT
Thierry CADART

CFE CGC
Véronique BIARNAIX-ROCHE

CFTC
Pascale COTON

CGT
Michèle CHAY, puis
Emmanuel VIRE

CGT-FO
Alain ANDRE

Entreprises
Danielle DUBRAC

Environnement et Nature
Cécile OSTRIA
Sylvain BOUCHERAND

Familles
Bernard DESBROSSES
Marie-Claude PICARDAT

Organisations étudiantes et mouvement de jeunesse
Kenza OCCANSEY

Non-inscrits
Corinne BEAUFILS
Yazid CHIR

UNSA
Saïd DARWANE

2 Listes des personnes auditionnées et rencontrées

Auditions du Conseil national des villes

M. Patrick BRAOUEZEC
président d'honneur

Mme Fabienne KELLER
vice-présidente

Mme Hélène GEOFFROY
vice-présidente

M. Rachid BOUSSAD
vice-président

Mme DELION-GRELIER
secrétaire générale

Mission conduite par le président du CESE, M. Thierry BEAUDET, à Saint-Denis auprès des associations, novembre 2024 : reportage disponible sur https://www.lecese.fr/actualites/penser-solutions-dans-les-quartiers-urbains-populaires-le-cese-sur-le-terrain

Evénement du jeudi 19 décembre 2024 *Quartiers urbains populaires : parlons solutions !* #1 : streaming intégral disponible en ligne sur le site https://www.lecese.fr

Evénement du 14 mai 2025 *Quartiers urbains populaires : parlons solutions !* #2 : streaming intégral disponible en ligne sur le site

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

lecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411260005-000226 - Dépôt légal : février 2026 • Crédit photo : Dicom

lcese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00

cese
Conseil économique
social et
environnemental

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

Les éditions des Journaux officiels

N° 41126-0005
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185002-6